



## Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-29

Ottawa, le 23 mars 2007

### **Appel aux observations sur l'ajout proposé de USA Network aux listes des services par satellite admissibles à une distribution en mode numérique**

1. Le Conseil a reçu une demande en date du 24 janvier 2007 de Shaw Communications Inc. (Shaw) en vue d'ajouter USA Network, un service par satellite non-canadien de langue anglaise, aux listes des services par satellite admissibles à une distribution en mode numérique (les listes numériques). Shaw décrit ce service comme suit :  
[traduction] :

USA Network est un service de programmation de réseau par câble des États-Unis auquel sont abonnés environ 90 millions de foyers américains. USA Network est un service d'intérêt général de langue anglaise qui offre des émissions originales et acquises représentant un large éventail de catégories et de genres comme la musique, les dramatiques, les sports et la comédie. USA Network est également le principal service de programmation de réseau par câble aux États-Unis pour les superproductions cinématographiques.

2. Le Conseil a exposé sa démarche à l'égard des demandes en vue d'ajouter aux listes numériques des services non canadiens de langues anglaise et française dans *Appel de propositions visant à modifier les listes de services par satellite admissibles en incluant d'autres services non canadiens admissibles devant être distribués en mode numérique uniquement*, avis public CRTC 2000-173, 14 décembre 2000 (l'avis public 2000-173). Dans l'avis public 2000-173, le Conseil a déclaré qu'il évaluerait ces demandes à la lumière de sa politique générale qui, notamment, écarte la possibilité d'ajouter un service par satellite non canadien si le Conseil le considère soit totalement, soit partiellement concurrentiel avec un service canadien de télévision payante ou spécialisée. Le Conseil a déclaré qu'en appliquant cette politique, il tiendrait compte de toutes les entreprises de programmation de télévision payante et spécialisée auxquelles il a attribué une licence, y compris les services de télévision spécialisée et payante de catégorie 1 et de catégorie 2, qu'ils soient ou non déjà exploités.
3. Dans sa proposition, Shaw a également demandé au Conseil de modifier son approche sur l'ajout des services non canadiens aux listes numériques. En particulier, Shaw a proposé que a) le Conseil approuve systématiquement tous les services d'intérêt général non canadiens et b) permette aux entreprises de distribution de radiodiffusion de distribuer des services inscrits sur les listes admissibles en mode analogique ou numérique. Concernant cette dernière demande, Shaw a proposé au Conseil de supprimer des listes la partie C et de faire passer tous les services qui y figurent dans la partie B.

4. Selon Shaw, le Conseil n'a pas besoin d'étudier ces propositions de modification avant d'examiner l'ajout proposé de USA Network aux listes numériques. D'après elle, USA Network ne fait concurrence à aucun service canadien spécialisé ou payant.
5. À la lumière de ce qui précède, le Conseil lance un appel aux observations sur l'ajout proposé de USA Network aux listes numériques en vertu de l'approche en vigueur qu'il a énoncée dans l'avis public 2000-173. Le Conseil s'en remettra principalement aux commentaires déposés pour identifier les services canadiens dont il devra tenir compte au moment d'évaluer si USA Network fait ou non concurrence, partiellement ou totalement, à un ou plusieurs services canadiens payants ou spécialisés. Les parties qui estiment que USA Network ferait concurrence à certains services canadiens doivent donc nommer spécifiquement le ou les services en question et fournir des détails sur la nature et le genre de service, la grille horaire, l'origine et l'approvisionnement en émissions ainsi que sur l'auditoire cible.
6. Le Conseil examinera les propositions de modification de Shaw à son approche sur l'ajout des services aux listes dans une prochaine instance.

### **Appel aux observations**

7. Le Conseil lance un appel aux observations sur la demande de Shaw d'ajouter USA Network aux listes numériques. Les parties qui déposent leurs observations doivent en faire parvenir une copie au parrain canadien, Shaw, à l'adresse suivante :

Shaw Communications Inc.  
440, avenue Laurier ouest, #330  
Ottawa (Ontario)  
K1R 7X6  
Courriel : [michael.ferras@sjrb.ca](mailto:michael.ferras@sjrb.ca)  
Télécopieur : 613-234-2997

8. Les preuves d'envoi des observations au parrain doivent aussi être jointes aux observations originales déposées au Conseil.
9. Les observations sur la demande doivent parvenir au Conseil au plus tard le **25 avril 2007**. Une copie des observations doit avoir été reçue par Shaw au plus tard à cette date.
10. Shaw peut déposer une réplique écrite à toute observation reçue à l'égard de sa demande. Cette réplique doit être déposée auprès du Conseil au plus tard le **10 mai 2007** et une copie signifiée dans chaque cas à l'auteur de l'observation.
11. Le Conseil n'accusera pas officiellement réception des observations. Il en tiendra toutefois pleinement compte et il les versera au dossier public de la présente instance, à la condition que la procédure de dépôt ci-dessous ait été suivie.

## Procédure de dépôt d'observations

12. Les parties intéressées peuvent soumettre leurs observations au Secrétaire général du Conseil :
  - **en remplissant le**  
formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion

OU

  - **par la poste à l'adresse**  
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

OU

  - **par télécopieur au numéro**  
819-994-0218
13. Les mémoires de plus de cinq pages doivent inclure un sommaire.
14. Veuillez numéroté chaque paragraphe de votre mémoire. Veuillez aussi inscrire la mention **\*\*\*Fin du document\*\*\*** après le dernier paragraphe. Cela permettra au Conseil de vérifier que le document n'ait pas été endommagé lors de la transmission.

### Avis important

15. Veuillez noter que tous les renseignements que vous fournissez dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site Web du Conseil à [www.crtc.gc.ca](http://www.crtc.gc.ca) seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site Web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que votre nom, votre adresse courriel, votre adresse postale, vos numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que vous fournissez.
16. Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.
17. Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site Web du Conseil, tels qu'ils ont été envoyés, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

18. Il est à noter que les renseignements fournis au Conseil dans le cadre de ce processus public sont déposés dans une base de donnée impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page Web de ce processus public. En conséquence, une recherche généralisée de notre site Web à l'aide de notre engin de recherche ou de tout autre engin de recherche ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre de ce processus public.
19. Le Conseil encourage les parties intéressées à examiner le contenu du dossier public et le site Internet du Conseil pour tout renseignement complémentaire qu'elles pourraient juger utile lors de la préparation de leurs observations.

**Examen des observations du public et des documents connexes aux bureaux suivants du Conseil pendant les heures normales d'affaires**

Sans frais téléphone : 1-877-249-2782

Sans frais ATS : 1-877-909-2782

Édifice central

Les Terrasses de la Chaudière

1, Promenade du Portage, pièce 206

Gatineau (Québec) K1A 0N2

Tél. : 819-997-2429

Télécopieur : 819-994-0218

Place Metropolitan

99, chemin Wyse

Bureau 1410

Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5

Tél. : 902-426-7997

Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest

Suite 504

Montréal (Québec) H2Z 1G2

Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est

Bureau 624

Toronto (Ontario) M4T 1M2

Tél. : 416-952-9096

Édifice Kensington  
275, avenue Portage  
Bureau 1810  
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3  
Tél. : 204-983-6306  
ATS : 204-983-8274  
Télécopieur : 204-983-6317

Cornwall Professional Building  
2125, 11<sup>e</sup> Avenue  
Pièce 103  
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3  
Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper  
Bureau 520  
Edmonton (Alberta) T5J 3N4  
Tél. : 780-495-3224

530-580, rue Hornby  
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6  
Tél. : 604-666-2111  
ATS : 604-666-0778  
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*